

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 20 juin 2024

Date de convocation : le 14 juin 2024

Date d'affichage : le 14 juin 2024

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Pascale HULAIN, Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI, Jean-Baptiste CHOSSY, Alain LAURENDON, Pascale PELOUX, Serge GOMET, Hervé DE STEFANO, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Ramazan KUS, Kenzo MORINELLO, Jean-Pierre BRAT, Carole OLLE,

Etaient absents : Christophe BLOIN, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Jean-Marc BEGARD, Flora GAUTIER, Françoise DESFETES, Muriel COUTURIER, Carole TAVITIAN, Margaux MEYER, Gustave BARTHELEMY, Sandra VERRIERE, Alex SOUCHON, Gilles VALLAS, Julie TOUBIN,

Avait donné procuration : Christophe BLOIN à Alain LAURENDON, Jean-Marc BEGARD à Nathalie LE GALL, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Françoise DESFETES à Béatrice DAUPHIN, Muriel COUTURIER à Pascale HULAIN, Carole TAVITIAN à Jean-Paul CHABANNY, Margaux MEYER à Olivier JOLY, Gustave BARTHELEMY à Kenzo MORINELLO, Sandra VERRIERE à Laurence MONIER, Alex SOUCHON à François MATHEVET, Gilles VALLAS à Carole OLLE, Julie TOUBIN à Jean-Pierre BRAT.

Secrétaire de séance : Pascale PELOUX**N° 2024-046**

---*---

OBJET FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CHAUFFERIE GAPIAND - EXERCICE 2024

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 20 juin 2024

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
023	Virement à la section d'investissement	- 23 000,00 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	15 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00 €	
6287	Remboursement de frais	3 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
701	Ventes de produits finis ou intermédiaires		- 20 130,57 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		20 130,57 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00€	0,00 €
		Dépenses	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	142 174,67 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	Solde exécution investissement reporté		165 174,67 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 23 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		142 174,67 €	142 174,67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 pour la chaufferie de la place Gapiand telle que proposée ci-dessus.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 20 juin 2024


Olivier JOLY
Maire de Saint-Just-Saint-Rambert

Pascale PELOUX
La secrétaire de séance



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202798-20240620-DEL2024-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024